

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE
VILLY-BOCAGE - JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018
N° 2018-09

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 06 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Noëlle GROULT, Nathalie JARDIN, Daniel JOLY, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Wilfried LIOT, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI, Thérèse ZEKAR.

Absents excusés représentés :

M. LUBIN Gilbert représenté par Mme Edwige LEMIERE
Mme BERNIER Sandrine représentée par M. Gérard LECOUTURIER
M. LEBON Christophe représenté par M. Jean Luc ROUSSEL
M. ECOBICHON Michel représenté par M. Alain MEILLON

Alain MEILLON est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des Comptes-Rendus des réunions du 03 Juillet 2018 et du 05 Juillet 2018
2. Autorisation d'ester en justice et Convention d'honoraires (recours contre le plan de zonage assainissement)
3. PLUi: Identification des haies à créer ou à reconstituer
4. Aménagement zone de retournement pour collecte des ordures ménagères
5. Bilan des travaux: Eglise et Ecole
6. Intégration dans le domaine public de la commune par acte notarié, de parcelles, suite à autorisation d'urbanisme, en vue d'élargir la voirie
7. Informations diverses

2018.09.01: Approbation des Comptes-Rendus des réunions du 03 Juillet et du 05 Juillet 2018 :

Le compte-rendu du 3 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité, après les modifications suivantes :

Informations diverses :

- Sol de classe
Les revêtements de sol de la salle de classe GS/CP ainsi qu'une bande centrale de celui de la garderie vont être remplacés pendant les vacances d'été.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Le compte-rendu du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité, après la modification suivante :

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.09.02: Autorisation d'ester en justice et Convention d'honoraires (recours contre le plan de zonage assainissement) :

Dans le cadre de l'affaire qui nous oppose à M. et Mme De Rugy, leur avocat a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de CAEN ainsi formulée : « *Contre la décision implicite, confirmée par une décision expresse du 13 Juillet 2018, par laquelle le maire de Villy-Bocage a rejeté le recours gracieux que Monsieur et Madame Laurent de Rugy avaient formé contre la délibération du 13 Février 2018 par laquelle le conseil municipal de Villy-Bocage a approuvé le plan de zonage assainissement applicable sur le territoire de la commune, ensemble la délibération précitée du conseil de Villy-Bocage du 13 Février 2018.* »

Le tribunal nous en a informés par courrier daté du 16 Août 2018. Nous avons un mois, à compter de la réception de ce courrier, pour présenter un mémoire en défense.

Il y a donc lieu, dans un premier temps, d'autoriser M. le Maire à défendre la commune en justice et dans un deuxième temps, de l'autoriser à signer la convention d'honoraires avec notre avocat pour défendre nos intérêts dans les délais impartis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à la Selarl BAUGAS, Société d'Avocats, la défense des intérêts de la commune dans le cadre de l'instance engagée par Monsieur et Madame DE RUGY par requête du 13 Août 2018 portant le numéro 1801988-3

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Le conseil municipal autorise à ce titre Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires du cabinet d'avocat retenu

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.09.03: PLUi – Identification des haies à créer ou à reconstituer :

Pré Bocage Intercom nous demande de valider, ou de faire des observations sur les plans qui nous ont été communiqués, à propos des tracés concernant les haies à créer ou à reconstituer au titre des continuités écologiques.

La commission municipale qui s'est réunie mardi 4 Septembre propose les modifications qui figurent dans les deux tableaux ci-dessous :

Commune de Villy-Bocage
Tableau des haies à créer ou à reconstituer au titre des continuités écologiques

N° sur le plan	Libellé - Adresse	Parcelles concernées	Longueur en mètres	Commentaires
1	Route vers Villers-Bocage Est – D6	B414	340	
2	Route vers Villers-Bocage Ouest – D6	C181, C182, C183	643	
3	Villy Sud champ 1 Dubosq	C180, C183	130	
4	Villy Sud champ 2 Dubosq	C185, C186	120	
5	Les Petites Carrières	C122, C205, C213	48	
6	Gournay Est	C118	352	
7	Maizerais Ouest 1	C123	552	
8	Maizerais Ouest 2	C60	123	
9	Maizerais Ouest 3	C59	38	
10	Maizerais Est –Route du Maizerais	C32	420	
11	Maizerais Nord – Chemin du puits 1	C38	276	
12	Passage du Maizerais au Val	C23, C305, C307, C308	547	
13	Le Val 1	A510	90	
14	Le Val 2	C32, C33, C425, C426	548	
15	Le Val Nord	A533, A534	200	
16	Ferme des Préaux Nord	A616	60	
17	Route du Buquet côté Ouest – Tour de guet	A489, A490, A493, A494, A496, A499, A502	1010	
18	Route du Buquet côté Est	A323, A337, A338	388	
19	Route des Grandes Carrières au Buquet	A261, A262, A263, A283, A326, A651, A720	630	
20	Le Buquet 1	A735, A736	114	
21	Le Buquet 2	A24, A 190, A191, A194, A195, A196, A736	805	
22	Le Buquet 3	A195, A736	467	
23	Val d'Ingy 1	A200	125	
24	Val d'Ingy 2	A206, A207, A208, A209, A210	430	
25	La Chapelle	A205, A206	118	
26	Ingy	A13	140	
27	Fains D92 route de Sermentot	A67, A68, A69, A70	208	
28	Fains Est vers Monts en Bessin (après Mouchel)	B483, B484	333	

29	Les Landes de Montbrocq 1 – D217 – Route de Monts en Bessin	B284, B285	92	
30	Les Landes de Montbrocq 2 – D217 – Route de Monts en Bessin	B293, B296, B297	134	
31	Les Landes de Montbrocq 3	B652	91	
32	Les Landes de Montbrocq 4 – D217	B690	48	
33	Landes de Montbrocq – Le Maudray	B611	85	Une partie seulement sur la commune, l'autre partie est sur Villers-Bocage
34	Le Bourg – Route des Landes 1 – D217C	B197	80	
35	Le Bourg – Route des Landes 2 – D217C	B191	142	
36	La Moulinerie 1 – D6	B195	152	
37	La Moulinerie 2 – D6	B161, B162, B195, B196	340	
38	Val d'Ingy 3	B372, B373, B374, B375	254	
39	Le Buquet 4	A391	72	
40	Le Cogné	C73, C286, C304	160	
		Total	10905	

Commune de Villy-Bocage
Tableau des haies à corriger dans le PLUI
(erreurs relevées dans le règlement graphique du PLU)

N° sur le plan	Libellé - Adresse	Parcelles concernées	Commentaires
a	Le Maizerais - Chemin du Puits	C32	A rajouter
b	Ferme des préaux	A503	A rajouter
d	Champ de la tour de guet	A497, A498	A supprimer
e	Val d'Ingy Est	A201, A202	A rajouter
g	Chemin du Désert entre Fains et Monts en Bessin	B33, B40	A rajouter
h	Les Landes de Montbrocq 1 – D217 - Route de Monts en Bessin	B291, B292	A rajouter
i	Les Landes de Montbrocq 2 – D217 - Route de Monts en Bessin	B300	A rajouter
j	Les Landes de Montbrocq 3 – D217 - Route de Monts en Bessin	B690	A rajouter
k	Landes de Montbrocq – Le Maudray	B614, B617, B620	A rajouter
l	Parcelles de Villy-Bocage situées entre l'A84 et la D675	B383, B385, B386, B387, B621, B624, B636, B638, B379, B380, B640, B646, B650, B375, B374, B437, B648, B656, B781, B591, B663, B595, B598, B668, B670, B672.	A rajouter
m	Bourg de Villy - Route de Villers côté Est	B414	A rajouter

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications ci-dessus

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.09.04 : Aménagement d'une zone de retournement pour la collecte des ordures ménagères :

A la demande de PBI, le ramassage des ordures ménagères, chemin de Cheux, dans les Landes Montbrocq nécessite l'aménagement d'une zone de retournement par le goudronnage d'un terrain devant une entrée charretière.

Le coût des travaux est de 536.53 € TTC et ne peut pas être mis à la charge de PBI au titre de la compétence « voirie » car il est stipulé dans les statuts de PBI que la compétence ne s'exerce que sur les chaussées revêtues. Il y a donc lieu d'inscrire cette dépense au budget communal au titre des travaux neufs de voiries en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager la dépense.

Vote pour : 9	Vote contre : 5	Abstention : 1
---------------	-----------------	----------------

2018.09.05 : Bilan des travaux : Eglise et Ecole :

Les travaux de restauration de la tribune de l'église ont commencé : la poutre a été posée par les agents communaux. Le plancher de la tribune a été installé par l'entreprise Guilbert et l'entreprise de maçonnerie L.T.B. (Les Travaux du Bessin) va intervenir courant septembre 2018.

Au niveau de l'école : Les revêtements de sol de la salle de classe GS/CP ainsi qu'une bande centrale de celui de la garderie ont été remplacés pendant les vacances d'été. Le tapis de sol de l'aire de jeu situé dans la cour des maternelles a fait l'objet d'une réfection en peinture.

En complément des travaux de l'église, confiés aux entreprises, il est nécessaire d'acheter quelques matériaux pour finir les chantiers, notamment pour l'installation de la balustrade et la remise en place des bancs.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à engager les dépenses nécessaires qui seront prélevées en section d'investissement. (opération n° 17)

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.09.06 : Intégration dans le domaine public de la commune par acte notarié, de parcelles, suite à autorisation d'urbanisme, en vue d'élargir la voirie :

Une transaction de vente étant actuellement en cours sur la propriété située, 4 rue du Nid de Pie, il est prévu depuis 1986, (date de signature de l'acte de vente d'origine), que la bande de terrain composée de 4 parcelles cadastrées :

- B 0567 contenance 85 ca
- B 0568 contenance 30 ca
- B 0569 contenance 14 ca
- B 0824 contenance 28 ca

qui longe cette propriété, côté rue, soit cédée gratuitement à la commune.

La transaction de vente en cours permet de concrétiser cette cession en faveur de la commune par acte notarié. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à intervenir auprès des vendeurs et du notaire chargé de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à poursuivre les démarches en vue de concrétiser la cession à titre gratuit, en vue de l'élargissement de la voirie.

Vote pour : 12	Vote contre : 1	Abstention : 2
----------------	-----------------	----------------

2018.09.07 : Informations diverses :

- La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 02 octobre 2018 à 20 h.
- Réunion avec les représentants de PBI le lundi 17 Septembre à 10 heures à propos de l'espace culturel.
- Pour faire face à une pénurie de locaux, l'association de danse country de Noyers-Bocage utilisera la salle des fêtes de Villy-Bocage, dans des créneaux horaires qui restent à déterminer, pour la saison d'activités 2018/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45